

Département des Pyrénées Atlantiques
Arrondissement de PAU
COMMUNE DE LONS

Délibération du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale de LONS

Séance du mercredi 13 décembre 2023

PRÉSENTS: M. le PRÉSIDENT, Mme MAURIN, Mme LARRIBAU, Mme SANCHEZ,
Mme VANCAUWENBERGE, Mme CASTERA, Mme DALÉAS,
Mme ZINT, Mme BLEAU-VERDIER

ABSENTES EXCUSÉES: Mme MAZILIÉ, Mme MOLINA

Délibération n°03-13122023

OBJET: Revalorisation de la participation des bénéficiaires du service de fourniture et livraison de repas à domicile

Monsieur le Président rappelle que l'offre de service de fourniture et de livraison de repas à domicile résulte de marchés attribués à deux prestataires.

Monsieur le Président rappelle qu'en date du 15 novembre 2023, l'offre de service de livraison de repas a été attribuée à l'entreprise AVS/A VOTRE SERVICE à Pau (délibération n° 02-15112023) et que celle de la fourniture de repas a été attribuée, par la commission d'appel d'offres du 24 novembre 2023, à la société La Culinaire des Pays de l'Adour à Bas Maucou.

Monsieur le Président indique que le prix coûtant par repas facturé au Centre Communal d'Action Sociale s'élèvera en moyenne à 9,89 € TTC en 2024. (prix variable selon le nombre de repas livrés et de kilomètres parcourus), contre en moyenne 8,87 € TTC pour l'année 2023.

Aussi, afin de maintenir le niveau de prise en charge du CCAS, Monsieur le Président propose de revaloriser le prix du repas aux usagers à 8,50 €, et ce à compter du 1^{er} janvier 2024. Pour mémoire, le prix du repas aux usagers s'élève à 7,50 € et ce depuis le 01 mars 2023.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

APPROUVENT

- la revalorisation du tarif du repas à 8,50 € à compter du 01/01/2024.

PRÉCISENT

- que les crédits seront prévus au Budget Principal du C.C.A.S.
- que certains bénéficiaires peuvent prétendre à une prise en charge au titre de l'aide sociale légale, par la Direction Solidarité Départementale.

Fait et délibéré à Lons, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire, VILLE
Président du C.C.A.S.

Nicolas PATREARCHE

